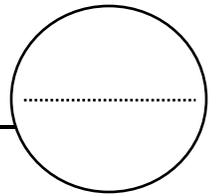




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 8 juillet 2025

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue mardi le 8 juillet 2025 à compter de 20h00 dans la salle du conseil située au 505-5 rue Frontière, J0L 1H0, Hemmingford.

Sont présent(e)s

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4;
Mme. Jayne McNaughton, conseillère n° 5;
Mme. Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Sont également présents

Annick Brunet, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière
Michael Krohn, directeur général et greffier-trésorier adjoint

Sont Absents:

M. Roy Catto, conseiller n° 2;

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2025-07-153

1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

2025-07-154

2A ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2025

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

3-DÉLÉGATION

2025-07-155

4A-AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 343 CONCERNANT LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE ET DE PROCÉDURES DES SÉANCES DU CONSEIL

Monsieur, Normand Lussier, conseiller n° 1, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation, lors de la présente séance, du projet de règlement numéro 343 concernant les règles de régie interne et de procédures des séances du conseil.

2025-07-156

4B-PROJET DE RÈGLEMENT 343 CONCERNANT LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE ET DE PROCÉDURES DES SÉANCES DU CONSEIL

Considérant qu' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil municipal 8 juillet 2025 par le conseiller monsieur Normand Lussier;

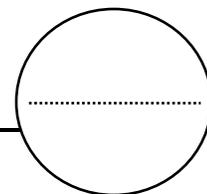
Considérant que le projet de règlement a été adopté à la séance régulière du 8 juillet 2025 ;

Considérant qu' une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement numéro 343 concernant les règles de régie interne et de procédures des séances du conseil:

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 8 juillet 2025

4C-RAPPORT ANNUEL 2024 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NO 326 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt, par le directeur général, du rapport annuel 2024 sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle – Règlement numéro 326, le tout en conformité des dispositions contenues à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (CM).

2025-07-157

4D-AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 308-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 308 et 308-1 ET 308-2 DÉLÉGANTE AUX FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER DES CONTRATS ET L'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur, Jonathan Mailloux, conseiller n° 4, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation, lors de la présente séance, du projet de règlement numéro 308-3 modifiant le règlement 308, 308-1 et 308-2 délégrant aux fonctionnaires ou employés de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et l'embauche des employés au nom de la municipalité.

2025-07-158

4E-PROJET DE RÈGLEMENT 308-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 308,308- 1 et 308-2 DÉLÉGANTE AUX FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER DES CONTRATS ET L'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

- Considérant l'article 961.1 du Code municipal du Québec ;
- Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil municipal 8 juillet 2025 par le conseiller monsieur Roy Catto ;
- Considérant que le projet de règlement a été adopté à la séance régulière du 8 juillet 2025 ;
- Considérant que le présent règlement modifie le règlement numéro 308, 308-1 et 308-2 ;
- Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement numéro 308-3 modifiant le règlement 308,308-1 et 308-2 délégrant aux fonctionnaires ou employés de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et l'embauche des employés au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-07-159

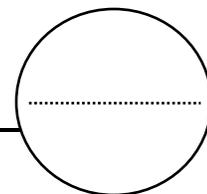
4F-DÉSIGNATION DE LA FIRME COMPTABLE EXTERNE POUR L'AUDIT 2025

- Attendu que le mandat de vérification financière est confié à LLG CPA Inc. pour l'exercice financier 2025 conformément à l'article 966 du Code municipal ;
- Attendu que ce mandat comprend la préparation des rapports nécessaires aux différents programmes de subventions gouvernementales et la certification ;
- Attendu que les coûts reliés à ce mandat sera inclus dans le budget 2026;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'octroyer le mandat de vérification pour l'exercice financier 2025 à LLG CPA Inc. conformément à l'article 966 du Code municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 8 juillet 2025

2025-07-160

4G- FORFAIT ENTOURAGE – NUMERIQUE.CA (VILLAGEDEHEMMINGFORD.CA)

Considérant que Numerique.ca a été engagé pour construire et maintenir le site web municipal avec résolution 2022-06-107 qui a été adapté le 7 juin 2022;

Considérant que le contrat d'entretien annuel doit être renouvelé;

Considérant que les frais pour le forfait annuel entourage incluant un bulletin d'information et une banque de 1.5 heures seront de 1 950\$;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité procède au paiement à Numerique.ca pour le forfait entourage annuel de 1 950\$ plus les taxes de prendre les fonds tel que budgété et la différence de 748.04\$ du surplus non affecté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

6A-RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LES TRAVAUX PUBLICS

Monsieur Michael Krohn, directeur général et greffier-trésorier adjoint, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis par son service de voirie durant le mois de juin 2025.

2025-07-161

6B-DÉBLOCAGE D'ÉGOÛTS

Considérant qu' il y a eu un refoulement d'égouts au 468 Av. McNaughton le 28 avril 2025;

Considérant que le plombier appelé par le citoyen a utilisé un fiche afin d'essayer de débloquer;

Considérant que le fiche a été brisé lors des travaux;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser un paiement à Plomberie ML de 775\$ plus les taxes et de prendre les fonds tels que budgétés afin de couvrir les coûts liés au débouchage de conduites.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-07-162

6C-AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMERO 344 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES D'EAU

Monsieur Jonathan Mailloux, conseiller n° 4, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation, lors de la présente séance, du projet de règlement numéro 344 relatif à la tarification des services d'eau.

2025-07-163

6D-ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 344 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES D'EAU

Attendu qu' en vertu de l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ ch. C-47.1), une municipalité peut adopter des règlements en matière d'environnement;

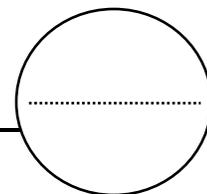
Attendu qu' en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. chapitre F2.1), la municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou en partie de ses services sera financé au moyen d'un mode de tarification

Attendu que le présent règlement a pour objectif de régir la tarification pour les services de l'eau des immeubles non résidentiel;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement que le conseil municipal du Village de Hemmingford adopte le projet de Règlement numéro 344.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 8 juillet 2025

2025-07-164

6E-INSTALLATION MURET MCNAUGHTON

Considérant que la municipalité désire améliorer l'entretien de la piste cyclable;

Considérant que la municipalité désire assurer la sécurité des citoyens ;

Considérant qu' une demande de soumission avait été demandé à Aménagement K.B. afin d'installer un muret sur la piste cyclable;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser un paiement de 22 000,00\$ plus les taxes à Aménagement K.B. et de prendre les fonds tels que budgété afin de couvrir les coûts liés à l'installation du muret sur la piste cyclable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

7A RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 78 027 gallons par jour durant le mois de juin. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

2025-07-165

7C - OCTROI DE CONTRAT – INSPECTION DES CONDUITES D'ÉGOUTS PAR CAMÉRA

Attendu que la directrice générale adjointe, greffière-trésorière a envoyé des demandes de prix à plusieurs entrepreneurs pour la réalisation de l'inspection des conduites d'égouts par caméra et que le résultat des soumissions présentées au conseil se détaille comme suit :

COMPAGNIE	COÛT
Groupe Sanivac	8 777.50\$+taxes
E360	N'en font plus
Sanibert	N'en font plus
Dassyloi	N'ont pas le temps

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de Sanivac au montant de 8 777.50\$ plus taxes et de prendre les fonds tel que budgété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

9A RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPALE

M. Michael Krohn, directeur général et greffier-trésorier adjoint, dépose le rapport des permis délivrés durant le mois de juin 2025.

Nombre de permis émis délivrés:	4
Valeur des travaux :	5 750\$

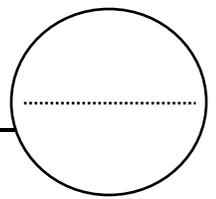
2025-07-166

10A -ACHAT DE TROIS DÉFIBRILATEURS

Attendu que les défibrillateurs cardiaques automatisés externes (DAE) sont des équipements essentiels pour la sécurité des citoyens et des utilisateurs des installations municipales;

Attendu que les pads expiraient en juin 2025 et que ceux-ci étaient discontinuité;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 8 juillet 2025

Attendu que l'achat de ces équipements permettront une intervention rapide et efficace en cas d'Arrêt cardiaque dans les lieux publics sous la responsabilité de la municipalité;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité autorise le paiement des défibrillateurs à Cardio choc pour un montant de 5846.95\$ plus taxes et de prendre les fonds dans le surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-07-167

10B-AIDE FINANCIÈRE – ARCHIVES DE HEMMINGFORD – 2^E PARTIE

Attendu que la résolution #2015-04-80 du Canton de Hemmingford et la résolution # 2015-04-085 du Village de Hemmingford stipulent que chacune des Municipalités offrira son soutien au projet d'Archives Hemmingford;

Attendu que le montant accordé cette année est de 20 000 \$ payable en deux versements;

Attendu que le premier versement a été accordé par résolution #2025-01-013;

Attendu que les Archives Hemmingford ont fourni à la Municipalité leurs états financiers de l'année 2024 et les membres du conseil en ont reçu une copie;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers, ce qui suit :

- Que la Municipalité du Village de Hemmingford procède au paiement de 50% de l'aide financière pour un montant de 10 000\$, qui inclut la part de la Municipalité du Village à la hauteur de 3 000 \$ ainsi que la part du Canton de Hemmingford à la hauteur de 7 000\$ et de prendre les fonds tels que budgété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

QUESTIONS DIVERSES

2025-07-168

13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 8 JUILLET 2025

Considérant que Mme Annick Brunet le Directrice générale adjointe, greffière-trésorière confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 8 juillet 2025, soit dans le budget 2025, ou par une appropriation de surplus ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford que les comptes payés du 4 juin au 8 juillet 2025 soient acceptés au montant de 212 216.41 \$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 8 juillet 2025 soient payés au montant de 68 268.96 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-07-169

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Drew Somerville,
Maire.

Annick Brunet
Directrice générale adjointe, greffier-trésorière

Je, _____, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2025.